

LE VOTE PROFESSIONNEL, ENTRE RAPPORT AU SYNDICALISME ET RAPPORT AU MÉTIER ET À L'INSTITUTION : LE CAS DES ENSEIGNANT·E·S DU SECTEUR PUBLIC EN FRANCE

Tristan Haute

De Boeck Supérieur | « Participations »

2019/3 N° 25 | pages 139 à 164

ISSN 2034-7650

ISBN 9782807392922

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-participations-2019-3-page-139.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le vote professionnel, entre rapport au syndicalisme et rapport au métier et à l'institution : le cas des enseignant-e-s du secteur public en France

› Tristan Haute

› Résumé

En France, l'abstention aux élections professionnelles est élevée et en hausse, y compris pour une profession fortement engagée, mobilisée et syndiquée comme les enseignants. En éclairant ce paradoxe à partir de nouvelles données d'enquête et en s'appuyant sur les outils de la sociologie électorale, cet article montre que le vote professionnel des enseignants constitue une pratique participative conditionnée d'une part par leur rapport au syndicalisme et d'autre part par leur rapport au métier et à l'institution scolaire. Si le vote professionnel s'articule fortement avec certaines pratiques syndicales, notre analyse montre que la pratique du vote professionnel est bien plus dépendante du degré d'intégration professionnelle que l'adhésion ou l'information syndicales.

De plus, la variété des motivations de l'abstention apparaît également associée à des profils socioprofessionnels particuliers avec, d'un côté, des abstentionnistes « par choix » très éloignés du syndicalisme et, de l'autre, des abstentionnistes « par omission » très faiblement intégrés dans la profession. L'existence de ce dernier groupe pose la question d'un désenclavement social du vote qui serait consécutif à la mise en place du vote électronique.

En France, les enseignants du secteur public apparaissent comme une profession particulièrement engagée, syndiquée et mobilisée, que ce soit dans le monde éducatif ou en dehors. Ainsi, le taux de syndicalisation des enseignants est élevé et relativement stable. Pourtant, l'abstention aux élections professionnelles enseignantes est relativement massive et en hausse (voir tableau 1), notamment quand on la compare avec la participation dans le secteur privé ou dans d'autres professions de la fonction publique. Ainsi, seuls 45,35 % des professeurs des écoles et 41,93 % des enseignants certifiés du secondaire ont participé aux élections professionnelles de 2014. Dans le secteur privé, la participation aux élections professionnelles s'élevait à 62,7 % pour les entreprises de plus de 10 salariés pour la période 2013-2016.

Tableau 1. Taux de syndicalisation et de participation aux élections professionnelles des enseignants

Professeurs des écoles		Professeurs de collège et lycée	
Syndicalisation	Participation électorale	Syndicalisation	Participation électorale
2007 : 26,2 %	2008 : 62,60 %	2007 : 26,2 %	2008 : 64,84 % (63,62 % pour les seuls certifiés)
	2011 : 41,01 %		2011 : 40,97 % (certifiés uniquement)
2013 : 26 %	2014 : 45,35 %	2013 : 29 %	2014 : 41,93 % (certifiés uniquement)
	2018 : 48,60 %		2018 : 44,35 % (certifiés uniquement)

N.B. : Le taux de syndicalisation s'élevait, en 2013, à 11 % pour l'ensemble du salariat (Pignoni, 2016).

Sources : Résultats des élections aux Commissions administratives paritaires nationales (CAPN), ministère de l'Éducation nationale, pour la participation électorale, et données de l'enquête « Conditions de travail » de la DARES, pour le taux de syndicalisation (Wolff, 2008 ; Sawicki, 2010 ; Pignoni, 2016 ; Haller, 2017).

Des travaux se sont certes intéressés à la désyndicalisation, qui a touché la profession au moins jusque dans les années 2000 (Robert, 2007), au recours à la grève (Frajerman, 2013) ou encore aux déterminants de l'action collective (Sawicki, 2015). Mais le paradoxe souligné ici pose la question de l'originalité

du vote professionnel, en tant que forme de participation au travail, et de ses déterminants¹.

Or, les explications de l'abstention enseignante souvent avancées apparaissent peu satisfaisantes car empiriquement peu fondées. S'inspirant du commentaire des élections politiques, une première explication voit l'abstention comme le résultat d'une défiance des enseignants vis-à-vis des organisations syndicales et de la représentation syndicale, présupposant une abstention délibérée, interprétée comme une défiance vis-à-vis des organisations syndicales. Faute de fondement empirique, cette explication est aujourd'hui remise en cause (Lebaron, 2001 ; Le Digol, Voilliot, 2011).

Une seconde explication de l'abstention, souvent mobilisée par les organisations syndicales, est matérielle ou technique : l'abstention résulterait d'une méconnaissance des procédures de vote par les enseignants. Étant donné que le passage au vote électronique a coïncidé avec une forte baisse de la participation dans l'Éducation nationale en 2011, ce changement de modalité de vote a été érigé comme le principal facteur d'abstention, sans là encore que des fondements empiriques aient été apportés pour le moment. Les chercheurs ont d'ailleurs insisté sur la nécessité de dépasser le seul aspect technique et procédural du vote électronique (Giraud, Yon, Bérout, 2018, p. 98 ; Bérout, Dompnier, 2013, p. 522).

Pour nous dégager de ces deux lectures, nous souhaitons mettre à l'épreuve une explication sociologique de l'abstention comme cela a pu être proposé par Bertrand Geay s'agissant du phénomène des « coordinations d'instituteurs » dans les années 1980 qui reflétaient davantage les transformations du corps des instituteurs qu'une hypothétique « distance » au syndicalisme (Geay, 1999). En considérant le recours au vote comme professionnellement et socialement situé, mais aussi en mettant en rapport ses déterminants et ceux d'autres pratiques syndicales, nous voulons montrer que le vote ou non aux scrutins professionnels est fonction tant du rapport au syndicalisme que du rapport au métier et à l'institution des enseignants.

L'analyse des données issues d'une enquête par questionnaire (voir encadré) auprès d'un échantillon représentatif d'enseignants amène trois constats. Tout d'abord, la participation électorale des enseignants s'articule avec d'autres pratiques participatives, et notamment syndicales, ce qui rejoint les résultats d'autres enquêtes en France, auprès des enseignants (Sawicki, 2015) ou des

[1] Nous tenons à remercier ici le comité de rédaction de la revue *Participations*, les évaluateurs-trices mais aussi Jean-Gabriel Contamin, Laurent Frajerman, Bertrand Geay, Marie-Amélie Lauzanne, Igor Martinache et Karel Yon pour leurs conseils et relectures de diverses versions de cet article.

salariés du secteur privé (Penissat, 2017), ou au niveau européen (Budd, Lamare, Timming, 2017 ; Lopes, Lagoa, Calapez, 2013)².

De plus, la participation électorale des enseignants est liée à des variables socioprofessionnelles et en particulier au niveau d'intégration dans la profession, un résultat conforme aux travaux qui, en France ou à l'étranger, ont montré que la participation aux scrutins professionnels est fortement influencée par le contexte socioproductif (la taille de l'entreprise ou de l'établissement, le secteur d'activité, la stabilité des collectifs de travail...), par des variables sociodémographiques (l'âge, le genre, le niveau de diplôme) et par les conditions d'emploi des salariés (le type de contrat de travail, la durée du temps de travail) (Penissat, 2017 ; Darlington, 2017 ; Blaise, 2017 ; Subileau, 1999). Ces conclusions sont également à mettre en lien avec les travaux qui soulignent l'influence des conditions d'emploi (le degré de précarité de l'emploi, la catégorie professionnelle, le secteur d'activité ou le degré d'autonomie au travail) sur la participation électorale des salariés aux scrutins politiques (Coutrot, 2018, p. 236-238 ; Braconnier, Coulmont, Dormagen, 2017 ; Peugny, 2015 ; Lopes et al., 2013).

Toutefois, malgré l'articulation observée avec d'autres pratiques participatives, la pratique électorale apparaît bien plus dépendante du rapport au métier ou à l'institution. Cela se traduit par des inégalités de participation selon l'ancienneté qu'on ne retrouve pas en matière d'adhésion ou d'information syndicale. L'originalité de certains déterminants socioprofessionnels du vote enseignant par rapport à d'autres pratiques syndicales atteste dès lors de la spécificité de celui-ci.

En outre, les raisons que donnent les abstentionnistes varient selon leurs caractéristiques socioprofessionnelles, faisant apparaître la pluralité des significations du non-vote professionnel. En mettant en évidence deux groupes d'abstentionnistes, l'un, à distance du syndicalisme, s'abstenant par « choix », et l'autre, faiblement intégré professionnellement, s'abstenant par « omission », c'est le présupposé démocratique et individualiste du vote qui est remis en cause. À rebours des paradigmes individualistes dominants en sociologie électorale et de l'acceptation, tout aussi dominante, de la « démocratie sociale » qui présuppose un salarié citoyen libre et atomisé, le vote professionnel n'apparaît pas comme l'expression d'opinions. Au contraire, à l'image de la notion floue de participation dans le travail qui l'englobe (Bérout, 2013), il est tiraillé entre une pratique revendicative, reflétant un certain attachement au syndicalisme, et un comportement « normal », c'est-à-dire conforme aux attentes institutionnelles, reflétant une forte intégration dans la profession enseignante. Même si nos données ne sont pas panélistées, on peut dès lors poser l'hypothèse que la baisse de la participation enregistrée au début des années 2010 s'expliquerait par un

[2] Même si des travaux sur des cas nationaux aboutissent à des résultats contradictoires (Adman, 2008) et même si les articulations apparaissent variables selon les formes de participation étudiées (Greenberg, Grunberg, Daniel, 1996 ; Sobel, 1993).

désencastrement partiel du vote de l'agencement social qui le sous-tend et par rapport aux autres pratiques syndicales. Le vote se faisant partiellement hors du lieu de travail, car en ligne, l'exposition au syndicalisme n'impliquerait plus nécessairement une mobilisation électorale.

Ainsi, au-delà d'expliquer le paradoxe entre une abstention électorale et un taux de syndicalisation élevés dans la profession étudiée, cet article a pour ambition de contribuer à l'analyse de la « citoyenneté au travail » en mettant au jour les ressorts multiples du recours ou non au vote professionnel, l'une des modalités les plus répandues de la participation au travail.

Encadré. L'enquête « MilitEns »

L'enquête par questionnaire « MilitEns » porte sur l'engagement et le rapport au syndicalisme des enseignants. Coordonnée par Laurent Frajerman et Jean-Gabriel Contamin, elle a été réalisée grâce à un partenariat entre l'Institut de recherche de la FSU (Fédération syndicale unitaire), le CERAPS (CNRS/Université de Lille) et la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère de l'Éducation nationale³.

Trois échantillons ont été aléatoirement tirés parmi les enseignants : 6 500 enseignants du premier degré public hors stagiaires, 5 000 enseignants du second degré public hors lycée professionnel et hors stagiaires, 1 500 enseignants d'EPS (Éducation physique et sportive) hors stagiaires. Le champ couvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. La représentativité de l'échantillon sollicité a été contrôlée par la DEPP. Les enseignants d'EPS sont surreprésentés afin de permettre un traitement spécifique de cette population. Les enseignants des lycées professionnels ont, à l'inverse, été exclus, étant donné les spécificités professionnelles et syndicales de cette population (Geay, 2005), un effectif faible ne permettant pas de traitement spécifique de celle-ci.

3 301 enseignants (sur les 13 000 interrogés) ont rempli un questionnaire en ligne diffusé par le CERAPS, dont 1 501 enseignants du premier degré (taux de retour de 23 %), 1 374 enseignants du second degré (taux de retour de 27,5 %) et 426 professeurs d'EPS (taux de retour de 28,4 %). Dans cet article, nous avons exclu les individus qui n'ont pas répondu à la question « Avez-vous voté aux dernières élections professionnelles ? » Des régressions logistiques ont été réalisées pour caractériser ces non-répondants et il s'avère que ceux-ci ont très souvent refusé de répondre à un nombre très élevé de questions, ce qui rend leurs questionnaires difficilement exploitables. Nous travaillons donc sur une base de 1 368 enseignants du premier degré, de 1 270

[3] Pour une présentation de la recherche, de ses objectifs et de ses équipes, voir <http://institut.fsu.fr/Militens-Une-recherche-sur-le-rapport-a-l-engagement-des-enseignants-et-l.html> (accès le 29/03/2019).

enseignants du second degré (hors EPS) et de 396 professeurs d'EPS. Nos échantillons sont plus participationnistes que le corps enseignant. 50,4 % des professeurs des écoles, 64,9 % des professeurs de collège et lycée (hors EPS) et 70,9 % des professeurs d'EPS interrogés ont déclaré avoir voté aux dernières élections professionnelles si on exclut les non-répondants.

Si l'analyse à partir de données individuelles permet d'aller au-delà d'analyses territoriales du vote (Richard, 2017), elle a toutefois des limites méthodologiques. Ainsi, le recours aux enquêtes par questionnaire pose la question du biais déclaratif et surtout de la « mémoire du vote » (Braconnier, 2010, p. 27). De plus, le risque est grand d'un « biais individualiste » (Lehingue, 2011, p. 126), c'est-à-dire « d'agrèger un individu et ses milieux d'appartenance » (Braconnier, 2010, p. 177). Ce risque est néanmoins réduit par la prise en compte de variables « contextuelles » et par le focus mis sur trois populations : les enseignants du premier degré, du second degré (hors EPS) et d'EPS.

Si « s'intéresser aux enseignants, à leurs organisations et actions collectives, c'est éclairer ce qui se passe dans l'institution scolaire [...] et dans l'ensemble de la société, car c'est une des instances essentielles de socialisation des individus » (Sawicki, 2015, p. 83), les enseignants constituent un groupe professionnel spécifique dont il est nécessaire de préciser certaines caractéristiques.

Même si les enseignants ont connu des transformations dans le recrutement et les conditions d'emploi, qui ne sont pas sans conséquences sur leur rapport au métier (Spire, 2010), leur profession est relativement moins marquée par les évolutions qui affectent le salariat, y compris dans d'autres versants du secteur public : l'effacement des collectifs de travail, l'individualisation, la précarisation, l'atomisation (Goussard, Tiffon, 2017, p. 29) ou encore la « casse des logiques de métier » (Fortino, 2013, p. 53). Les collectifs de travail, même s'ils sont réduits dans le premier degré, sont plus pérennes et stables que dans le secteur privé.

L'identité professionnelle des enseignants est toujours vivace, d'autant que des fondamentaux demeurent comme la « forte homogamie sociale » du monde enseignant ou encore la force et la spécificité d'un syndicalisme enseignant, davantage orienté vers un « syndicalisme de services » (Giraud, Yon, Bérout, 2018, p. 113), certaines organisations syndicales ayant « pu asseoir une partie de leur pouvoir en s'impliquant dans la politique de mobilité de l'Éducation nationale » (Piotet, 2009, p. 209).

Enfin, les enseignants disposent d'une autonomie relativement importante⁴, notamment dans l'organisation de leur temps de travail, à l'image de nombreux cadres, même si nombre de réunions ont lieu hors du temps de travail (Piotet,

[4] Sur cette notion multidimensionnelle, voir Coutrot (2018), Lopes et al. (2013).

2009, p. 214). Celle-ci peut constituer un terreau favorable à l'engagement (Haller, 2017, p. 10).

Nous montrerons tout d'abord que, si le vote professionnel s'articule avec d'autres pratiques syndicales, ses déterminants socioprofessionnels sont en partie singuliers. Dans un second temps, nous montrerons que deux groupes d'abstentionnistes se dégagent : l'un déclarant une abstention par « choix », par désintérêt voire par défiance, et l'autre déclarant une abstention davantage par « omission » et par manque d'information. La différence des profils socio-professionnels des deux groupes, l'un faiblement intégré professionnellement et l'autre à distance du syndicalisme, nous amène, en conclusion, à mettre en lumière les significations plurielles du vote professionnel et le relatif désencastrement social de cette pratique de participation au travail.

Un vote professionnel qui s'articule avec d'autres pratiques syndicales

On observe une forte corrélation entre les différentes formes de participation au travail, et notamment syndicales, des enseignants. Le lien entre participation électorale et adhésion syndicale apparaît très significatif. Ainsi, 70,6 % des professeurs des écoles syndiqués déclarent avoir voté aux dernières élections professionnelles⁵, contre 52,4 % des anciens syndiqués et 30,9 % de ceux qui ne l'ont jamais été. Dans le second degré, les anciens syndiqués ne sont pas significativement plus mobilisés que ceux qui ne l'ont jamais été : 84,2 % des syndiqués ont voté, contre 58,8 % des anciens syndiqués et 49,4 % de ceux qui ne l'ont jamais été. Le nombre d'anciens syndiqués, tout comme le nombre de syndiqués, n'est pas négligeable dans une profession où l'adhésion est parfois vécue sur un mode « automatique », sans que celle-ci implique pour autant une participation active des adhérents (Guillaume, Pochic, 2009, p. 548).

De même, l'articulation entre la participation électorale et la participation aux réunions ou aux heures d'information syndicale apparaît significative tant dans le premier que dans le second degré. Par exemple, 70,4 % des enseignants du second degré hors EPS déclarent avoir participé à une heure d'information syndicale ont voté, contre seulement 49,8 % de ceux qui n'ont participé à aucune réunion. Rappelons que, si la participation déclarée aux réunions d'information syndicale dans le premier degré atteint à peine le taux de syndicalisation enregistré dans l'enquête (respectivement 34 % et 34,5 %), elle est bien plus importante

[5] Étant donné que nous nous rapportons à la participation au scrutin précédent, les enseignants entrés dans le métier après ce scrutin déclarent mécaniquement s'être massivement abstenus. Néanmoins, la confusion entre les scrutins nous a poussé à ne pas écarter ces enseignants qui ont en effet pu voter à d'autres scrutins locaux (conseils d'administration d'établissement notamment).

dans le second degré (68 % chez les enseignants d'EPS et 73,5 % chez les autres enseignants du second degré). Dans le premier degré, la taille réduite des écoles ne facilite pas la participation à des réunions qui se déroulent hors du lieu et du temps de travail. Dans le second degré, elles se font souvent sur le lieu de travail, autour du déjeuner et donnent lieu à des échanges d'informations variées (Piotet, 2009, p. 225).

Enfin, la participation électorale semble aller de pair avec la participation à des mobilisations sociales, là encore quel que soit le groupe enseignant étudié. Ainsi 59,1 % des professeurs des écoles ayant manifesté ou fait grève contre la loi Travail, contre la réforme des rythmes scolaires, contre la réforme du collège ou contre la réforme des retraites ont voté, contre seulement 40,1 % de ceux n'ayant participé à aucune de ces mobilisations.

Pour autant, si les tests du chi-deux sont significatifs au seuil de 1 %, les coefficients V de Cramer témoignent de relations qui ne sont pas mécaniques. S'ils sont supérieurs à 0,25 pour le lien entre participation électorale et syndicalisation, ils sont inférieurs ou égaux à 0,2 pour les autres liens statistiques mentionnés. En d'autres termes, s'il y a une forte imbrication entre la participation électorale et les pratiques syndicales, elles ne vont pas systématiquement de pair. Comme proposé par certains auteurs (Oser, Hooghe, Marien, 2013), nous proposons de tester la spécificité du vote professionnel en nous intéressant à ses déterminants socioprofessionnels et, en regard, aux déterminants de la syndicalisation⁶.

Une participation électorale davantage dépendante de l'intégration professionnelle que l'adhésion syndicale

À l'aide de modèles de régressions logistiques, dont l'objectif est de tester l'effet d'une variable « toutes choses égales par ailleurs », nous avons mis en évidence les déterminants socioprofessionnels de la participation électorale et de l'adhésion syndicale des enseignants.

Le vote ou non aux dernières élections professionnelles ainsi que le fait d'être actuellement syndiqué ou non sont les variables dépendantes de l'ensemble des modèles. Les variables indépendantes sont le genre, l'ancienneté, le niveau d'enseignement et le fait d'avoir une fonction de tuteur. Pour le premier degré, sont ajoutés le fait d'être directeur d'école et le fait d'avoir assuré des remplacements. Pour le second degré, sont ajoutés la discipline enseignée, le fait d'avoir une fonction de professeur principal, de coordinateur de discipline ou de

[6] Des analyses similaires ont été réalisées pour le recours à l'information syndicale en ligne et hors ligne (Haute, 2019).

formation continue, le fait d'être agrégé ou certifié, ainsi que la voie de concours. Ont également été ajoutées deux variables « contextuelles », qui ne relèvent pas de caractéristiques individuelles mais d'interactions sociales. D'une part, le fait de prendre des repas avec des collègues en dehors de l'école ou de l'établissement est un indicateur de sociabilités professionnelles informelles. D'autre part, la présence ou non de militants dans l'école ou l'établissement est un indicateur de l'exposition au syndicalisme.

Les résultats des six modèles, soit pour chaque catégorie d'enseignants un pour la participation électorale et un pour la syndicalisation, sont présentés dans les tableaux 2 à 4. Les variables non significatives ne sont pas présentées dans les tableaux afin d'alléger la lecture. Des variables ont été écartées car trop corrélées avec des variables déjà prises en compte (comme l'âge, trop corrélé avec l'ancienneté) ou trop peu explicatives comme le niveau de diplôme.

Tableau 2. Probabilités pour les professeurs des écoles d'avoir participé aux dernières élections professionnelles et d'être syndiqués selon leurs caractéristiques socioprofessionnelles

Variable	Modalité	Participation (en %)	Participation (rapport de chance)	Syndicalisation (en %)	Syndicalisation (rapport de chance)
Sexe	non-réponse	42,9	ns	28,6	ns
	homme	58	ref	39,6	ref
	femme	48,9	ns	33,3	0,75.
Ancienneté	moins de 6 ans	14,2	0,14***	37,2	1,45.
	6 à 10 ans	44,4	0,63*	30,6	ns
	11 à 15 ans	43	0,59**	31,1	ns
	16 à 22 ans	56,6	ref	32,2	ref
	23 ans ou plus	69,4	1,58**	39,7	ns
Direction d'école	non	46	ref	32,5	ref
	oui	66,5	1,83***	40,9	1,52**
Niveau d'enseignement	autre	47,2	ns	23,6	ns
	maternelle	53,5	1,29.	40,7	1,53**
	cycle 2	44,7	ref	29,7	ref
	cycle 3	53,8	1,34.	33,4	ns
Fonction de tuteur	non	49,6	ref	35,8	ref
	oui	57,2	ns	21,7	0,46***
Fonction de remplacement	non	45,9	ref	30,5	ref
	oui	56	ns	39	1,36*

Présence d'un militant syndical dans l'école	non	45,2	ref	31	ref
	oui	57,6	1,53***	38,9	1,44**
Ensemble		50,4		34,3	
Effectif			1 368		1 368
PseudoR2			0,11		0,04

*** : significatif au seuil de 0,1 % ; ** : significatif au seuil de 1 % ; * : significatif au seuil de 5 % ; . : significatif au seuil de 10 % ; ns : non significatif ; ref : modalité de référence. Il s'agit des « odds ratio » et non des coefficients des modèles. Les données sont arrondies à 2 décimales. L'ensemble des traitements sont effectués sous R. Les pseudos-R2 présentés dans cet article sont des pseudos-R2 de McFaden.

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

Tableau 3. Probabilités pour les professeurs du secondaire (hors EPS) d'avoir participé aux dernières élections professionnelles et d'être syndiqués selon leurs caractéristiques socioprofessionnelles

Variable	Modalité	Participation (en %)	Participation (rapport de chance)	Syndicalisation (en %)	Syndicalisation (rapport de chance)
Ancienneté	moins de 6 ans	41,1	0,33***	41,9	ns
	6 à 10 ans	60,4	ns	36,6	ns
	11 à 15 ans	59,7	ns	32,5	ns
	16 à 22 ans	67,6	ref	30,9	ref
	23 ans ou plus	75,1	1,37.	34,4	ns
Statut	certifié	63	ref	32,1	ref
	agrégé	71,9	1,37.	41,6	1,62**
Sexe	non-réponse	42,9	0,29*	35,7	ns
	homme	70,2	ref	36,7	ref
	femme	61,9	0,69*	32,6	ns
Fonction de professeur principal	non	62,1	ref	35,8	ref
	oui	69	1,30*	32	ns
Niveau d'enseignement	collège	60,6	ref	33,7	ref
	lycée	67,9	ns	33,5	0,75.
	BTS	75	ns	34,5	ns
	autre	69,5	ns	44,1	ns
Discipline	langues vivantes	57,7	ref	36,2	ref
	lettres et arts	63,3	ns	31,5	ns
	histoire-géographie	72,3	1,78*	36,4	1,61.
	SES & Économie-gestion	75,3	1,89.	45,3	ns
	mathématiques	65,5	ns	29,9	ns

	SVT et physique-chimie	63,3	ns	31,2	ns
	technologie et STI	67,9	ns	33,3	ns
	autres disciplines	63,8	ns	29,8	ns
Fonction de formation continue	non	65,3	ref	34,4	ns
	oui	62,3	0,67.	32,6	ns
Fonction de tuteur	non	64,6	ref	36,3	ref
	oui	66,3	ns	27	0,71*
Fonction de coordinateur de discipline	non	61,2	ref	40,7	ref
	oui	66,7	ns	31,2	0,65**
Voie de concours	externe	62,6	ref	33,8	ref
	interne	78,6	1,69.	37	ns
Prise de repas avec des collègues de la même discipline hors de l'établissement	jamais	57,2	0,64**	35	ns
	au moins une fois par an	68,4	ref	32,4	ref
	au moins une fois par mois	68,4	ns	39,7	1,41.
Présence d'un militant syndical dans l'établissement	non	53	ref	26,5	ref
	oui	67,6	1,67**	35,9	1,59**
Ensemble		64,9		34,2	
Effectif			1 270		1 270
PseudoR2			0,08		0,04

*** : significatif au seuil de 0,1 % ; ** : significatif au seuil de 1 % ; * : significatif au seuil de 5 % ; . : significatif au seuil de 10 % ; ns : non significatif ; ref : modalité de référence. Il s'agit des « odds ratio » et non des coefficients des modèles. Les données sont arrondies à 2 décimales. L'ensemble des traitements sont effectués sous R. Les pseudos-R2 présentés dans cet article sont des pseudos-R2 de McFaden.

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

Tableau 4. Probabilités pour les professeurs d'EPS d'avoir participé aux dernières élections professionnelles et d'être syndiqués selon leurs caractéristiques socioprofessionnelles

Variable	Modalité	Participation (en %)	Participation (rapport de chance)	Syndicalisation (en %)	Syndicalisation (rapport de chance)
Ancienneté	moins de 6 ans	26,3	0,11***	42,1	ns
	6 à 10 ans	67,6	ns	43,2	ns
	11 à 15 ans	67,1	ns	45,7	2,01*
	16 à 22 ans	69,2	ref	30,8	ref
	23 ans ou plus	81,5	2,34**	34,1	ns
Voie de concours	externe	72,4	ref	36,5	ref
	interne	63,6	0,45**	36,4	ns
Niveau d'enseignement	collège	69,2	ref	38,8	ref
	lycée général	74,3	ns	30	ns
	lycée professionnel	71,4	ns	57,1	ns
	autre	80	ns	24	0,41.
Présence d'un militant syndical dans l'établissement	non	65,3	ref	30,6	ref
	oui	72,9	ns	38,6	1,65.
Ensemble		70,9		36,5	
Effectif			396		396
PseudoR2			0,09		0,05

*** : significatif au seuil de 0,1 % ; ** : significatif au seuil de 1 % ; * : significatif au seuil de 5 % ; . : significatif au seuil de 10 % ; ns : non significatif ; ref : modalité de référence. Il s'agit des « odds ratio » et non des coefficients des modèles. Les données sont arrondies à 2 décimales. L'ensemble des traitements sont effectués sous R. Les pseudos-R2 présentés dans cet article sont des pseudos-R2 de McFaden.

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

On constate tout d'abord que certaines variables influencent tant l'adhésion syndicale que la participation électorale. C'est en particulier le cas des variables « contextuelles », nous rappelant la nécessité, sans cesse réaffirmée par les travaux mobilisant des matériaux qualitatifs (Piotet, 2009, p. 112), de réencadrer le vote dans son contexte de production et d'appréhender les jeux d'influence de collègues et d'amis (Braconnier, 2010, p. 9). D'une part, la fréquence de la prise de repas entre collègues d'une même discipline hors du lieu de travail, moment de convivialité et d'entre-soi et signe d'une plus forte intégration informelle dans la profession et de l'existence de sociabilités professionnelles (Fortino, 2013, p. 66), influence marginalement la participation et l'adhésion syndicale, notamment dans le second degré. Ainsi, parmi les enseignants du second degré (hors EPS), 68,4 % des enseignants déclarant avoir pris au moins une fois par an un

repas hors du lieu de travail avec des collègues de la même discipline ont voté au dernier scrutin, contre 57,2 % de ceux qui, peu nombreux, n'ont pas déclaré cette pratique de repas collectif hors du travail. Parallèlement, 39,7 % de ceux qui déclarent cette pratique de repas collectifs de manière mensuelle sont syndiqués contre seulement 32,4 % de ceux qui ne dînent avec des collègues qu'une fois par an. D'autre part, la présence déclarée de militants syndicaux dans l'école ou l'établissement, qui peuvent agir comme de « petits leaders d'opinion locaux » en matière électorale (Lehingue, 2011, p. 142), semble plus déterminante : 57,6 % des professeurs des écoles et 67,6 % des enseignants du secondaire (hors EPS) déclarant une présence syndicale dans leur établissement ont voté aux élections professionnelles, contre respectivement 45,2 % et 54,7 % de ceux qui n'en déclarent aucune.

De plus, certaines fonctions et positions professionnelles (directeurs d'école, agrégés, enseignants de maternelle ou d'histoire-géographie, remplaçants...) apparaissent associées à une plus forte participation et à une adhésion syndicale plus importante. Ainsi, 66,5 % des directeurs d'école interrogés déclarent avoir voté, contre 46 % des autres enseignants. Parallèlement, 40,9 % des directeurs d'école déclarent être syndiqués, contre 32,5 % des autres professeurs des écoles. De la même manière, 71,9 % des agrégés du secondaire (hors EPS) ont voté, contre 63 % des certifiés, et 41,6 % des agrégés hors EPS sont syndiqués, contre 32,1 % des certifiés. Cependant, les écarts ne sont pas toujours significatifs et le constat peut être différent s'agissant de la participation et de la syndicalisation. C'est notamment le cas pour les tuteurs qui, bien que moins syndiqués, participent plus aux élections : ainsi 57,2 % des tuteurs dans le premier degré déclarent avoir voté, contre 49,6 % des autres professeurs des écoles, alors même que seuls 21,7 % des tuteurs sont syndiqués, contre 35,8 % des autres professeurs des écoles.

Enfin, l'influence du genre apparaît variable selon la pratique et selon le groupe étudié. Dans le premier degré, si les femmes participent moins aux élections professionnelles et sont moins syndiquées que les hommes, la différence n'est pas significative en matière de participation électorale. À l'inverse, dans le second degré (hors EPS), les enseignantes sont quasiment autant syndiquées que les enseignants (32,6 % contre 36,7 %), mais participent significativement moins aux élections professionnelles (61,9 % contre 70,2 %). Le constat paradoxal d'une plus faible participation des enseignantes, tant aux élections professionnelles qu'à la plupart des actions collectives (Sawicki, 2015, p. 89 ; Haute, 2019), sans pour autant que cela se traduise en termes d'adhésion syndicale (Haller, 2017), n'est pas nouveau. Deux hypothèses peuvent être avancées : d'une part, il existerait un investissement varié, selon le genre, des différentes formes d'engagement des enseignants, ce que tendent à montrer des analyses plus qualitatives s'agissant de la syndicalisation (Haller, 2017) ; d'autre part, des inégalités de genre se maintiendraient pour certaines pratiques participatives en raison de leur coût temporel et du fait de l'actualité réaffirmée de la difficile articulation entre activités syndicale, professionnelle et familiale (Pochic, Guillaume, 2013, p. 382).

Mais une variable apparaît centrale en matière de participation électorale, et quasiment absente s'agissant de l'adhésion syndicale : l'ancienneté. Si on peut expliquer la faible participation des enseignants les plus jeunes, par ailleurs davantage syndiqués que les autres, par le fait qu'une partie d'entre eux n'étaient pas en poste au moment du dernier scrutin, on observe une plus forte participation des enseignants ayant le plus d'ancienneté. Cet effet est particulièrement visible dans le premier degré, mais se retrouve quel que soit le groupe étudié. Ainsi, seuls 14,2 % des professeurs des écoles ayant moins de 6 ans d'ancienneté et 44,4 % de ceux ayant entre 6 et 10 ans d'ancienneté déclarent avoir voté, contre 56,6 % des professeurs des écoles ayant 16 à 23 ans d'ancienneté et 69,4 % de ceux ayant plus de 23 ans d'ancienneté. Derrière cette variable se jouerait le degré d'attachement à l'institution scolaire et le rapport au métier des enseignants (Spire, 2010, p. 66). L'intégration professionnelle des enseignants rend les enjeux associés aux scrutins plus centraux, à commencer par l'évolution de carrière et les mutations, les commissions paritaires élues ayant un rôle central en la matière. À ce titre, l'enquête par questionnaire ne permet sans doute pas de saisir la « diversité des rapports aux votes d'agents sociaux, inégalement disposés à lui accorder du temps, de l'attention, des intentions, bref de l'importance » (Lehingue, 2011, p. 49).

Comme le montre ici le cas éloquent de l'ancienneté, il apparaît que les déterminants du vote professionnel sont spécifiques, même si des recoupements avec les déterminants de l'adhésion syndicale existent, étant donné l'articulation entre ces deux pratiques. Dès lors, le vote professionnel ne peut être utilisé comme un indicateur du seul rapport au syndicalisme des enseignants. Au contraire, l'influence de l'ancienneté suggère qu'il est aussi un indicateur de leur rapport au métier.

Pour observer ce que recouvre le vote professionnel, nous nous sommes intéressés aux motivations de l'abstention et aux profils variés des abstentionnistes selon le motif déclaré. Cet examen permet de dépasser le constat d'un groupe de « ceux qui ne participent à rien », plus jeune, plus féminisé et moins intégré dans l'institution (Sawicki, 2015, p. 95).

Des abstentions « par choix » ou « par omission »

L'enquête « MilitEns » nous permet d'interroger les « raisons » déclarées par les enseignants pour justifier leur non-vote. On constate tout d'abord que la répartition des justifications déclarées ne diffère guère selon la catégorie d'enseignant (voir tableau 5).

On peut regrouper les 6 items proposés en deux groupes. L'oubli, la méconnaissance des dates ou les problèmes liés au vote électronique sont trois justifications qui apparaissent comme « matérielles ». L'abstention n'est plus un « choix », mais « une omission », souvent involontaire, à l'image des abstentionnistes « hors du

jeu politique » décrits par Jérôme Jaffré et Anne Muxel (Jaffré, Muxel, 2000). L'absence de conviction vis-à-vis de l'utilité du scrutin ou de l'offre syndicale et le mécontentement vis-à-vis d'un syndicat sont trois raisons plus « profondes » de s'abstenir. L'abstention relève du « choix » ou de la « décision électorale », même s'il convient d'être vigilant face à une pratique électorale inégalement investie par les individus et avec un biais déclaratif potentiel.

Tableau 5. Raisons déclarées par les enseignants abstentionnistes aux dernières élections professionnelles (en %, plusieurs choix possibles)

Raison de l'abstention	Professeurs des écoles	Professeurs de collège et lycée (hors EPS)	Professeurs d'EPS
J'ai oublié	30,2	28,9	32
Aucun syndicat ne m'a convaincu	23,4	27,4	26,4
Je n'ai pas eu connaissance des dates du vote	15,1	17,9	8,2
Ça ne sert à rien	14,5	15,4	16,4
Le vote électronique était trop compliqué	4,9	2,8	4,8
Pour marquer mon mécontentement envers le syndicat que je soutiens habituellement	2,4	2,2	3,3
Effectif total	708	490	128

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

Parmi les abstentionnistes, 40,2 % des professeurs d'EPS, 42,5 % des autres enseignants du secondaire et 38,3 % des professeurs des écoles déclarent une abstention « par choix ». À l'inverse, 45,1 % des professeurs d'EPS, 49,1 % des autres enseignants du secondaire et 49 % des professeurs des écoles déclarent une abstention « par omission ». Ces « omissions » apparaissent d'autant plus crédibles que les réponses ouvertes (modalité « autre » de la variable)⁷ témoignent d'une méconnaissance de la représentation électorale des enseignants, avec notamment une confusion entre les élections nationales (Comités techniques, Commissions administratives paritaires) et locales (Conseil d'administration de l'établissement).

On a donc deux groupes aux motivations différentes d'autant qu'ils ne se recoupent que très marginalement. Près de 95 % des enseignants abstentionnistes qui ont choisi l'une des 6 motivations proposées n'en ont choisi qu'une. Notons à l'inverse que près de 20 % des abstentionnistes n'ont choisi aucune de ces motivations. Pour autant la question est bien davantage de savoir si ces groupes, qui affichent des raisons différentes de s'abstenir, ont des profils différents.

[7] Nous tenons à remercier Laurent Frajerman pour avoir exploité ces réponses ouvertes.

Des profils d'abstentionnistes différents

Pour étudier le profil des abstentionnistes « par choix » et « par omission », nous avons réalisé quatre modèles de régression pour caractériser ceux-ci parmi les professeurs du second degré (hors EPS) et parmi les professeurs des écoles abstentionnistes⁸. Les résultats des modèles sont présentés dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 6. Probabilités pour les enseignants abstentionnistes du premier degré de déclarer une abstention « par choix » ou « par omission »

Variable	Modalité	Abstention par omission (rapport de chance)	Abstention par choix (rapport de chance)
Ancienneté	moins de 6 ans	2,21	0,28***
	6 à 10 ans	ns	0,61.
	11 à 15 ans	1,57.	0,52**
	16 à 22 ans	ref	ref
	23 ans ou plus	ns	ns
Direction d'école	non	ref	ref
	oui	0,64.	ns
Niveau d'enseignement	autre	ns	ns
	maternelle	ns	ns
	cycle 2	ref	ref
	cycle 3	0,63*	ns
Sexe	non-réponse	ns	ns
	homme	ref	ref
	femme	1,54.	ns
Prise de repas avec des collègues de l'école en dehors du lieu de travail	jamais	ns	ns
	au moins une fois par an	ref	ref
	au moins une fois par mois	ns	1,57.
Adhésion syndicale	jamais	ref	ref
	par le passé	ns	ns
	oui	2,23**	0,24***
Contact avec un syndicat	non	ref	ref
	oui	1,74**	0,54**
Participation à une réunion d'information syndicale	non	ref	ref
	oui	1,48.	0,58*
Effectif		708	708
PseudoR2		0,16	0,19

*** : significatif au seuil de 0,1 % ; ** : significatif au seuil de 1 % ; * : significatif au seuil de 5 % ; . : significatif au seuil de 10 % ; ns : non significatif ; ref : modalité de référence. Il s'agit des « odds ratio » et non des coefficients des modèles. Les données sont arrondies à 2 décimales. L'ensemble des traitements sont effectués sous R. Les pseudos-R2 présentés dans cet article sont des pseudos-R2 de McFaden.

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

[8] L'effectif étant trop faible pour les enseignants d'EPS, aucun modèle n'a pu être réalisé.

La variable dépendante de chaque modèle est le fait de déclarer ou non une abstention « par choix » ou de déclarer ou non une abstention « par omission ». Les variables indépendantes sont l'ancienneté, le genre, le niveau d'enseignement, le fait d'avoir une fonction de tuteur, le fait de prendre des repas avec des collègues en dehors de l'école ou de l'établissement, la présence d'un militant dans son établissement ou son école, l'adhésion syndicale, la lecture de la presse syndicale, la lecture des informations syndicales en ligne, la participation à des heures ou réunions d'information syndicale, le contact avec un syndicat pour des questions individuelles et la participation à une manifestation ou à une grève contre la réforme des retraites, contre la réforme des rythmes scolaires, contre la réforme du collège ou contre la loi Travail, entre 2010 et 2016. S'ajoutent, pour le premier degré, le fait d'avoir assuré des fonctions de remplacement et le fait d'être directeur d'école. S'ajoutent, pour le second degré, le statut, la voie de concours, la discipline et le fait d'assurer des fonctions de professeur principal, de coordinateur de discipline ou de formation continue. Seules les variables significatives sont présentées dans les tableaux.

Tableau 7. Probabilités pour les enseignants abstentionnistes du second degré hors EPS de déclarer une abstention « par choix » ou « par omission »

Variable	Modalité	Abstention par omission (rapport de chance)	Abstention par choix (rapport de chance)
Ancienneté	moins de 6 ans	1,97.	0,36*
	6 à 10 ans	ns	ns
	11 à 15 ans	ns	ns
	16 à 22 ans	ref	ref
	23 ans ou plus	ns	ns
Statut	certifié	ref	ref
	agrégé	ns	0,51*
Sexe	non-réponse	ns	ns
	homme	ref	ref
	femme	1,75*	0,53*
Niveau d'enseignement	collège	ref	ref
	lycée	ns	ns
	BTS	ns	ns
	autre	3,73*	ns
Adhésion syndicale	jamais	ref	ref
	par le passé	ns	ns
	oui	2,14.	0,34*
Participation à une heure d'information syndicale	non	ref	ref
	oui	1,60*	0,68.
Lecture de la presse syndicale	non	ref	ref
	oui	ns	0,55*
Contact avec un syndicat	non	ref	ref
	oui	ns	0,66.
Effectif		490	490
PseudoR2		0,23	0,22

*** : significatif au seuil de 0,1 % ; ** : significatif au seuil de 1 % ; * : significatif au seuil de 5 % ; . : significatif au seuil de 10 % ; ns : non significatif ; ref : modalité de référence. Il s'agit des « odds ratio » et non des coefficients des modèles. Les données sont arrondies à 2 décimales. L'ensemble des traitements sont effectués sous R. Les pseudos-R2 présentés dans cet article sont des pseudos-R2 de McFaden.

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

À la lecture de ces deux tableaux, on constate que les profils des deux groupes d'abstentionnistes dégagés plus haut sont très différents. Tout d'abord, les pratiques syndicales ne sont pas inexistantes parmi les abstentionnistes, et notamment parmi les abstentionnistes « par omission ». La participation aux réunions d'information syndicale dans le premier degré (23,7 % parmi les abstentionnistes, 31,3 % parmi les abstentionnistes par omission et 34 % parmi l'ensemble des enquêtés) ou aux heures d'information syndicale dans le second degré (62 % parmi les abstentionnistes, 66,7 % parmi les abstentionnistes par omission et 73,5 % parmi l'ensemble des enquêtés) demeure non négligeable. Ce recours à l'information syndicale relativement important, y compris parmi les abstentionnistes, est à rapprocher du rôle des organisations syndicales enseignantes, que ce soit en matière d'évolution de carrière, de mutations ou de réflexions sur la pédagogie.

Dans ce contexte, les abstentionnistes « par choix » apparaissent comme les plus éloignés du syndicalisme. Ainsi, dans le second degré, si 48,8 % des abstentionnistes qui ne se sont jamais rendus à une heure d'information syndicale déclarent s'abstenir « par choix », ce n'est le cas que de 43,5 % des abstentionnistes qui s'y rendent parfois et de 25 % des abstentionnistes qui s'y rendent régulièrement. Le résultat est encore plus accentué dans le premier degré où la pratique est moins répandue. Comme l'indiquent les coefficients présentés dans les tableaux 6 et 7, ce constat vaut également pour l'adhésion syndicale, pour le contact avec un syndicat ou encore pour la lecture de la presse syndicale. En d'autres termes, moins les abstentionnistes sont en contact avec le syndicalisme et recourent à des pratiques syndicales, plus ils justifient leur abstention par un « choix » plutôt que par une « omission ».

En parallèle, ces abstentionnistes « par choix » apparaissent également comme les plus intégrés professionnellement, avec des responsabilités au sein de l'institution. Les directeurs d'école, certes moins nombreux parmi les abstentionnistes (13,5 %) que parmi l'ensemble des enquêtés (21,5 %), ont tendance à déclarer significativement plus une abstention « par choix » (46,8 %) par rapport aux autres professeurs des écoles (38,5 %).

À l'inverse, les abstentionnistes déclarant une abstention « par omission » sont non seulement moins éloignés du syndicalisme que l'ensemble des abstentionnistes, mais ils sont aussi plus jeunes (voir tableau 8) et il s'agit davantage d'enseignantes. Ainsi, 54 % des abstentionnistes femmes s'abstiennent « par omission », contre seulement 43,1 % des hommes dans le second degré. Ce résultat n'est pas surprenant, à la lumière d'une part des enquêtes qui ont mis en évidence un sentiment de moindre légitimité des femmes à opiner politiquement alors même qu'elles participent davantage aux scrutins politiques (Tiberj, 2018, p. 831), et d'autre part des travaux qui ont relevé les rapports genrés au syndicalisme, notamment en milieu enseignant (Haller, 2017).

Tableau 8. Part d'abstentionnistes « par omission » parmi les abstentionnistes dans le premier et le second degré selon l'ancienneté (en %)

Ancienneté	Premier degré	Second degré
Moins de 6 ans	65,4	64,5
6 à 10 ans	53,2	52,3
11 à 15 ans	53,3	50,6
16 à 22 ans	41	42,9
23 ans et plus	38,9	43,9
total	50,6	49,9

Source : Enquête « MilitEns ». Traitements : Tristan Haute.

Enfin, si la part importante d'abstentionnistes « par omission » chez les enquêtés les moins anciens peut être expliquée par le fait que certains d'entre eux n'étaient pas en poste au moment du dernier scrutin national, il faut toutefois souligner que cette part d'abstentionnistes « par omission » continue à diminuer quand l'ancienneté augmente, ce qui montre bien le poids de l'intégration professionnelle.

On observe donc deux groupes d'abstentionnistes aux profils différents et aux contours assez proches entre le premier et le second degré, à l'image des abstentionnistes « hors jeu » et « dans le jeu » identifiés par Jérôme Jaffré et Anne Muxel pour les scrutins politiques. Ainsi, « les logiques d'insertion sociale de ces deux groupes diffèrent et avec elles le rapport même à l'abstention » (Jaffré, Muxel, 2000, p. 39).

Les profils variés de ces abstentionnistes nous invitent à questionner les significations du vote. D'une part, le profil des « abstentionnistes par omission », qui ne sont pas sans pratiques syndicales, montre à quel point le vote professionnel ne doit pas être considéré uniquement comme une pratique syndicale parmi d'autres et l'abstention comme un indicateur du désengagement syndical. Il apparaît ainsi que pour un certain nombre d'enseignants, encore peu intégrés professionnellement, le vote professionnel n'est pas une pratique de citoyenneté au travail qui va de soi, alors même qu'un nombre non négligeable d'entre eux sont exposés au syndicalisme voire y adhèrent.

D'autre part, le poids de l'intégration professionnelle, et notamment de l'ancienneté, sur le niveau de participation électorale des enseignants témoigne d'un vote dont la pratique se « normalise » avec l'avancement dans la carrière, au sens où le comportement électoral, qui n'est pas désintéressé étant donné les spécificités du syndicalisme enseignant, révèle aussi une forme d'attachement à l'institution. Le profil des abstentionnistes « par choix » montre ainsi que le non-recours au vote, chez les plus intégrés professionnellement, se fait à la condition d'une grande distance voire d'un rejet du syndicalisme.

Ces résultats nous amènent à poser l'hypothèse d'un relatif désencastrement social du vote professionnel, qui serait consécutif à la mise en place du vote électronique et qui expliquerait la chute de la participation observée en introduction (voir tableau 1). L'exposition au syndicalisme n'est pas mécaniquement, ou plus mécaniquement, un facteur de mobilisation électorale des enseignants, comme le révèle le profil des abstentionnistes « par omission ». En d'autres mots, les stimuli électoraux que constituent les liens que nouent les syndicalistes avec leurs collègues (Piotet, 2009, p. 212) ne sont pas si efficaces ou sont moins efficaces. Même si nos données ne sont pas panélistées, on peut supposer que la catégorie des abstentionnistes par « omission » a vu ses effectifs fortement augmenter à partir des scrutins de 2011, lors desquels l'instance prise en compte pour le calcul de la représentativité a changé⁹ et surtout lors desquels le vote électronique a été mis en place.

L'impact négatif du vote électronique sur la participation ne serait pas lié à sa dimension numérique. La modalité « le vote électronique était trop compliqué » n'est ainsi que très marginalement citée par les abstentionnistes (voir tableau 5). L'influence du vote électronique reposerait sur un aspect plus social. En effet, les enseignants n'ayant pas toujours un poste de travail informatique fixe ou accès à un poste informatique dédié au vote sur le lieu de travail, le vote s'effectuerait partiellement hors du lieu de travail. Nous avons pu, à ce titre, constater que 44,8 % des professeurs des écoles, 41 % des professeurs du second degré (hors EPS) et 40,9 % des professeurs d'EPS ont répondu à notre questionnaire en dehors des horaires dédiés aux cours (c'est-à-dire entre 18 heures et 8 heures du matin). Or, la procédure de collecte, en ligne et *via* les adresses académiques, est assez proche de la procédure de vote¹⁰. On peut alors poser l'hypothèse que le vote est en partie privatisé et échappe partiellement à l'agencement social qui sous-tend le rituel électoral (Garrigou, 2002). Le désencastrement est toutefois partiel puisque des enseignants votent sur un poste de travail et puisque des établissements ou des militants mettent en place des postes informatiques dédiés au vote sur le lieu de travail. Mais, quand l'agencement social fait défaut sur le lieu de travail, faute de mobilisation du personnel de l'établissement autour du vote électronique, les enseignants auraient d'autant plus de chances de s'abstenir et de déclarer une abstention « par omission ». Preuve en est que la mise en place du vote électronique dans certaines entreprises ou administrations où les salariés ont un poste informatique fixe a plutôt été suivie d'une stagnation voire d'une augmentation de la participation.

[9] Ce sont les résultats des élections aux Comités techniques qui sont pris en compte pour le calcul de la représentativité et non plus les résultats des élections aux Commissions administratives paritaires (Vincent, 2012). Or, une partie du travail syndical enseignant repose sur l'action de suivi et de défense de dossiers individuels en CAP.

[10] Cela a pu tendre à reproduire dans l'enquête la « sélectivité sociale » du vote électronique (Bérout, Dompnier, 2013, p. 526).

Conclusion

À l'aide de cette étude empirique sur le vote des enseignants aux élections professionnelles, nous avons montré la spécificité de cette pratique de participation dans le travail. Moins répandue dans le monde enseignant que dans le secteur privé, à l'inverse de l'adhésion syndicale, elle s'articule néanmoins fortement avec l'ensemble des pratiques syndicales. Ses déterminants sont toutefois singuliers et le degré d'intégration professionnelle joue un rôle prépondérant sur le niveau de participation électorale des enseignants et bien plus que sur la syndicalisation.

En nous intéressant aux motivations de l'abstention, nous avons également montré que, loin de n'être que le résultat d'une « défiance » vis-à-vis du syndicalisme ou d'un quelconque mouvement « d'opinion » qui viendrait se renforcer au fil du temps, le non-recours au vote professionnel est aussi le produit de logiques sociales et institutionnelles propres à la profession enseignante. Les conditions matérielles du vote, et notamment le relatif désencastrement social qu'impliquerait le vote électronique, ne seraient pas étrangères à l'abstention.

Objectiver ainsi les pratiques électorales des enseignants, en important les outils de la sociologie électorale, alimente un regard nouveau sur le rapport des enseignants à leur métier et au syndicalisme. Sans négliger les différences entre le secteur public et le secteur privé, cet article fait aussi écho à des analyses similaires dans le secteur marchand et associatif qui montrent le poids de la précarité et de l'ancienneté sur le niveau de participation électorale des salariés aux élections professionnelles (Penissat, 2017), ce qui contribue à nuancer la dichotomie souvent avancée, dans l'analyse du syndicalisme et des relations professionnelles, entre secteur privé et fonctions publiques (Giraud, Yon, Bérout, 2018, p. 163). Plus largement, l'analyse du vote professionnel, de sa spécificité et de ses significations plurielles alimente le renouveau des recherches portant sur la « citoyenneté industrielle », entendue comme l'ensemble des pratiques et des dispositifs par lesquels les travailleurs, au sens large, exercent un rapport politiquement actif à leur travail.

Néanmoins, l'articulation entre les différentes logiques du vote, les interactions sociales qui les sous-tendent et les investissements variables dont il est l'objet de la part des enseignants nécessitent sans doute de changer d'instrument d'analyse pour saisir la diversité des pratiques électorales (Lehingue, 2011, p. 48).

Bibliographie

- Adman P., 2008, « Does Workplace Experience Enhance Political Participation? A Critical Test of a Venerable Hypothesis », *Political Behavior*, 30, p. 115-138.
- Bérourd S., 2013, « Perspectives critiques sur la participation dans le monde du travail : éléments de repérage et de discussion », *Participations*, 5, p. 5-32.
- Bérourd S., Dompnier N., 2013, « L'essor du vote électronique dans les élections professionnelles : un terrain d'expérimentation ? », *Droit social*, 6, p. 522-528.
- Blaise P., 2017, « Les élections sociales de mai 2016 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2333-2334, p. 5-62.
- Braconnier C., 2010, *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives*, Cergy-Pontoise, LEJEP/Lextenso-Éditions.
- Braconnier C., Coulmont B., Dormagen J.-Y., 2017, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale. Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *Revue française de science politique*, 67 (6), p. 1023-1040.
- Budd J. W., Lamare J. R., Timming A. R., 2017, « Learning about democracy at work: cross-national evidence on individual employee voice influencing political participation in civil society », *ILR Review*, 71 (4), p. 956-985.
- Coutrot T., 2018, *Libérer le travail*, Paris, Seuil.
- Darlington R., 2017, « Strike Ballots and E-voting: Democracy is more than a Click Online », *ISA RC10 Conference "Democracy and Participation in the 21st Century"*, Lisbonne, 12-15 juillet 2017.
- Fortino S., 2013, « Quand les logiques du privé investissent le secteur public : déstabilisation des collectifs et reflux de la participation », *Participations*, 5, p. 53-76.
- Frajerman L., 2013, *La grève enseignante : en quête d'efficacité*, Paris, Syllepse.
- Garrigou A., 2002, *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-2000)*, Paris, Seuil.
- Geay B., 1999, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil.
- Geay B., 2005, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte.
- Giraud B., Yon K., Bérourd S., 2018, *Sociologie politique du syndicalisme : introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, Paris, Armand Colin.
- Goussard L., Tiffon G., 2017, *Syndicalisme et santé au travail*, Vulaines-Sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Greenberg E. S., Grunberg L., Daniel K., 1996, « Industrial work and political participation: Beyond "Simple Spillover" », *Political Research Quarterly*, 49 (2), p. 305-330.
- Guillaume C., Pochic S., 2009, « Un engagement incongru ? Les cadres et le syndicalisme, l'exemple de la CFDT », *Revue française de science politique*, 59 (3), p. 535-568.

- Haller Z., 2017, « Genre et investissement syndical chez les enseignants », *La nouvelle revue du travail*, 10, <http://journals.openedition.org/nrt/3062> [accès le 29/03/2019].
- Haute T., 2019, « Participer en ligne et hors ligne : quelles imbrications et quels déterminants socioprofessionnels ? Le cas des enseignant-e-s du secteur public en France », *Colloque "Internet et les nouvelles formes d'action politique"*, Lille, 28-29 mars 2019.
- Jaffré J., Muxel A., 2000, « Chapitre 1. S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in P. Bréchon, A. Laurent, P. Perrineau (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 17-52.
- Le Digol C., Voilliot C., 2011, « Hors-champ : l'analyse politique et les élections professionnelles », in O. Lecler, A. Lyon-Caen (dir.), *L'essor du vote dans les relations professionnelles. Actualités françaises et expériences européennes*, Paris, Dalloz, p. 41-51.
- Lebaron F., 2001, « "Des votes invisibles ?" Ordre économique et pratiques de vote », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 140, p. 68-72.
- Lehingue P., 2011, *Le vote : approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte.
- Lopes H., Lagoa S., Calapez T., 2013, « Declining autonomy at work in the EU and its effects on civic behavior », *Economic and Industrial Democracy*, 35 (2), p. 341-366.
- Oser J., Hooghe M., Marien S., 2013, « Is Online Participation Distinct from Offline Participation? A Latent Class Analysis of Participation Types and Their Stratification », *Political Research Quarterly*, 66 (1), p. 91-101.
- Penissat É., 2017, « Les pratiques de la citoyenneté industrielle dans le secteur privé en France : une tentative de cartographie à partir de l'enquête statistique REPONSE », 14^e Congrès de l'AFSP, Montpellier, 12 juillet 2017, ST30.
- Peugny C., 2015, « Pour une prise en compte des clivages au sein des classes populaires. La participation politique des ouvriers et des employés », *Revue française de science politique*, 65 (5), p. 735-759.
- Pignoni M.-T., 2016, « La syndicalisation en France », *DARES analyses*, 25, mai 2016.
- Piotet F., 2009, « Les nouvelles frontières de la CGT dans l'enseignement secondaire », in F. Piotet (dir.), *La CGT et la recomposition syndicale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 205-241.
- Pochic S., Guillaume C., 2013, « 36. Syndicalisme et représentation des femmes au travail », in M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde*, Paris, La Découverte, p. 379-387.
- Richard J.-L., 2017, « Une analyse électorale de scrutins concomitants et nationalisés : les votes des agents publics aux élections professionnelles de la fonction publique en décembre 2014 », 15^e Congrès de l'AFSP, Montpellier, 12 juillet 2017, ST48.

- Robert A. D., 2007, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Paris, Nouveaux regards/Syllepse.
- Sawicki F. (dir.), 2010, « Le rapport à l'engagement des enseignants français », Rapport final, ANR ENGENS (Engagement des enseignants).
- Sawicki F., 2015, « Esquisse d'une sociologie politique des enseignants français », *Éducation et sociétés*, 36, p. 83-102.
- Sobel R., 1993, « From Occupational Involvement to Political Participation: An Exploratory Analysis », *Political Behavior*, 15 (4), p. 339-353.
- Spire A., 2010, « Les effets politiques des transformations du corps enseignant », *Revue française de pédagogie*, 170, p. 61-72.
- Subileau F., 1999, « Les élections prud'homales. Participation, représentativité, légitimité », *Politix*, 47, p. 151-166.
- Tiberj V., 2018, « Le vote décentré ? Renouvellement générationnel et rapport à la participation électorale en France », *Revue française de science politique*, 68 (5), p. 821-845.
- Vincent C., 2012, « Élection dans la fonction publique d'État : enjeux et conséquences », *Les Cahiers de la fonction publique et de l'administration*, 318, janvier 2012, p. 16-20.
- Wolff L., 2008, « Le paradoxe du syndicalisme français : un faible nombre d'adhérents, mais des syndicats bien implantés », *DARES Premières informations et Premières synthèses*, n° 16.1, avril 2008.

Abstract—Workplace voting, between a relationship to trade unionism and a relationship to the profession and the institution: The case of French public sector teachers

In France, abstention in workplace elections is high and rising, even among primary and secondary school teachers—a profession with a high level of commitment, mobilization, and trade unionism. Using the methods and approaches developed in electoral sociology, and based on new data from a quantitative survey, this article aims to shed light on this paradox, showing that, for teachers, workplace voting is a form of participation influenced both by their relationship to trade unionism and by their relationship to their profession and the school in which they work. Although workplace voting is strongly linked to other participation—and union-related behaviors, our analysis reveals that it is determined more by the teacher's degree of professional integration than by their union membership or awareness.

Moreover, the different motivations for abstention are associated with different socioprofessional profiles. On the one hand, there are non-voters "by choice," who are very distant from trade unionism. On the other, there are non-voters "by omission," who are very poorly integrated into the teaching profession. The existence of this latter group poses the question of a social disembeddedness of workplace voting following the implementation of e-voting.

Keywords Teacher, Workplace voting, Participation and citizenship in the workplace, Heavy variants, Trade unionism, Industrial relations

Tristan Haute est doctorant en science politique au CERAPS (Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, Université de Lille). Son travail de thèse porte sur l'étude des votes des salariés aux élections professionnelles dans le secteur marchand et associatif. Il participe également à divers projets collectifs de recherche en sociologie de l'engagement, en sociologie des relations professionnelles et en sociologie électorale. Il a récemment publié :

– Haute T., Yon K., 2018, « Comprendre la construction sociale de la représentativité syndicale. Un éclairage à partir des branches professionnelles », *Travail et Emploi*, n° 154, p. 101-124 ;

– Haute T., 2018, « Évolutions du paysage syndical et du salariat : analyse des élections aux comités d'entreprise », *La Revue de l'IRE*, 94-95, p. 57-89 ;

- Haute T., Misset S., 2018, « Villes et bastions ouvriers : les grandes mutations ? », in Collectif SOMBRETO (dir.), Fillieule O., Sommier I., Bérout S., Masclat C., *Changer le monde, changer sa vie*, Arles, Actes Sud, p. 73-102 ;
 - Haute T., Yon K., 2018, « Comprendre la construction sociale de la représentativité syndicale. Un éclairage à partir des branches professionnelles », *Travail et Emploi*, 2018/2, no 154, p. 101-123 ;
 - Haute T., 2018, « Évolutions du paysage syndical et du salariat : analyse des élections aux comités d'entreprise », *La Revue de l'Ires*, 2018/1-2, no 94-95, p. 57-89.
-



Mots clés

Enseignant, vote professionnel, participation et citoyenneté dans le travail, variables lourdes, syndicalisme, relations professionnelles